

Comité de Pilotage Natura 2000 – Compte-rendu
Site « Vallée de l’Epte francilienne et ses affluents »
Mardi 12 septembre 2023

La réunion du Comité de Pilotage (COFIL) s’est déroulée le mardi 12 septembre 2023 à partir de 9h à la salle des fêtes de la commune d’Omerville ; 25 personnes sont présentes. Le présent compte-rendu propose une synthèse des principales informations, et les diaporamas diffusés durant la séance.

Etaient présents :

- Lucas ABDELAZIZ, responsable développement à Rando’Epte
- Annick ANCELIN, membre du Groupe Local LPO Vexin Basse Seine (VBS)
- Gérard BAUDOIN, Yvelines Environnement
- Patrice BONNET, adjoint à la commune de Hodent
- Christophe BRIARD, gérant de Rando’Epte
- Frédérique CAMBOURIEUX, Maire d’Amenucourt
- Amélie COLLIGNON, chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- Gaëll COSTAOUEC, chargée de mission Natura 2000 à Seine Normandie Agglomération (SNA)
- Denys DE MAGNITOT, Maire d’Omerville et Président de COFIL
- Etienne DE MAGNITOT, Amis du Vexin Français et Centre Régional de la Propriété Forestière
- Annabelle DELVAL, responsable du pôle Espaces Naturels, Biodiversité et Publicité à la Direction Départementale des Territoires du Val d’Oise (DDT95)
- Sylvie DUFLOT, responsable du Groupe Local LPO Vexin Basse Seine (VBS)
- Corine DUMONT, Yvelines Environnement
- Cyril EPICOCO, Chargé d’étude nature à la Direction Régionale et Interdépartementale de l’Environnement, de l’Aménagement et des Transports (DRIEAT)
- Camille FERRAND, chargée d’étude environnement à la chambre d’agriculture d’Ile-de-France
- Gabriel GONIN, chargé de mission biodiversité au Conseil Départemental du Val d’Oise (CD95)
- Cyril LOGEREAU, Directeur du Syndicat Mixte du Bassin de l’Epte
- Laurent LOOBUYCK, technicien rivière au Syndicat Mixte du Bassin de l’Epte
- Stéphane LUCET, chef du département espaces et patrimoine naturels à la DRIEAT
- Chrystelle MIGERNIER, chargée d’études Natura 2000 à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT78)
- Un partenaire de l’équipe de la société Rando’Epte (n’ayant pas mis son nom sur la feuille d’émargement)
- Françoise ROUX, Responsable du pôle Environnement au PNRVF
- Alain SCHMIT, Maire de Genainville
- Coralie VERDIER, Chargée de mission Natura 2000 au Conseil régional d’Ile-de-France (CRIDF)
- Christiane WALTER, adjointe à la mairie de Genainville

ORDRE DU JOUR

Les différents points abordés à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Présentation du dispositif Natura 2000 et du site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »
- Présentation du changement de programmation Natura 2000 par Coralie VERDIER
- Validation du nouveau Document d'Objectif
- Bilan de l'animation 2023
- Présentation de l'étude sur le Petit Rhinolophe dans le Vexin réalisée par Stéphane LUCET
- Perspectives d'animation pour 2024
- Temps d'échange

INTRODUCTION

La réunion commence par un tour de table, à l'issue duquel Madame Amélie COLLIGNON, chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Vexin remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Rappels sur Natura 2000 et changement de compétence

Mme COLLIGNON annonce l'ordre du jour et présente le réseau Natura 2000 et son fonctionnement, les sites Natura 2000 du Vexin et plus particulièrement le site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ».

Madame Coralie VERDIER, chargée de mission Natura 2000 au Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIDF), présente le passage de compétences effectué à l'occasion de la nouvelle programmation Natura 2000 de 2023.

VALIDATION DU DOCUMENT D'OBJECTIF (DOCOB)

Natura 2000 et les oiseaux

Madame Sylvie DUFLLOT, responsable du groupe local Ligue pour la Protection des Oiseaux Vexin Basse Seine (GL VBS), s'interroge sur le peu d'informations sur les oiseaux dans le DOCOB.

Monsieur Stéphane LUCET, chef du département espaces et patrimoine naturels à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT), et Mmes COLLIGNON, VERDIER et ROUX expliquent que c'est parce que le site a été désigné au titre de la Directive Européenne Habitats Faune Flore, qui ne prend donc pas en compte les oiseaux. Les mesures prises pour préserver les habitats, les chiroptères et les autres espèces concourent néanmoins à la préservation des oiseaux : si réglementairement il n'est pas possible de mobiliser des fonds européens pour protéger spécifiquement les oiseaux sur ce site, il est possible d'établir un contrat sur un HIC qui leur est favorable afin de garantir indirectement leur protection. Sur des zones où les outils Natura 2000 ne seraient pas mobilisables, d'autres outils de protection, comme le Parc naturel régional, les Espaces Naturels Sensibles (ENS), ou encore les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) existent pour protéger des zones qui le requerraient. Si le VBS pense à des sites en particulier sur lesquels il souhaite agir, une réflexion pourra être engagée à l'échelle de Natura 2000 mais également à l'échelle du Parc pour protéger au mieux ces espaces, sachant qu'étant donné son fonctionnement par contractualisation, le réseau Natura 2000 ne permet pas toujours la mise en place des mesures de gestion désirées sur les milieux souhaités

Désigner une zone Natura 2000 spécifique aux oiseaux serait techniquement possible mais prendrait beaucoup de temps, d'autant plus que toutes les espèces d'intérêt patrimonial pour les ornithologues ne sont pas des Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC) au titre de la DO, et qu'il faudrait avoir un nombre suffisant d'oiseaux d'intérêt communautaire pour justifier cette désignation.

Définition d'un DOCOB

Mmes VERDIER et COLLIGNON rappellent le principe d'un Document d'Objectif (DOCOB), document d'orientation fixant les objectifs et des propositions de moyens pour maintenir les habitats et espèces justifiant la désignation du site dans un état de conservation favorable. C'est un document spécifique aux enjeux Natura 2000, qui ne présente que les actions mobilisables dans le cadre de cette politique.

Les membres désignés par arrêté préfectoral comme appartenant au COPIL du site (dont Mme VERDIER rappelle la liste) ont la possibilité de voter le DOCOB. Monsieur Cyril LOGEREAU, directeur du Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte (SMBE), propose d'intégrer l'ASA [Association Syndicale Autorisée], regroupement de propriétaires riverains de l'Epte dans la liste des membres du COPIL.

Une fois le DOCOB voté par le COPIL, il sera approuvé par la Présidente du Conseil Régional.

Financement des contrats Natura 2000

Monsieur Etienne DE MAGNITOT, membre des Amis du Vexin Français et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CNPFF), remarque que l'absence de gain financier dans le cadre d'un contrat Natura 2000 n'est pas forcément incitative. Mmes COLLIGNON et VERDIER et M. LUCET expliquent que ces fonds publics européens ne peuvent pas subventionner un particulier, une collectivité ou une entreprise et apporter une distorsion de concurrence, sachant qu'un remboursement à 100% de mesures en faveur de la biodiversité est déjà extrêmement intéressant vis-à-vis d'autres dispositifs. Le problème des contrats Natura 2000 pour les particuliers n'est pas tant au niveau du remboursement à 100%, mais plutôt des avances de fonds nécessaires. Pour pallier cette difficulté, le PNR est doté d'un fond spécial qui lui permet d'engager les frais, à condition de passer une convention de gestion des parcelles concernées avec le particulier.

Un partenaire de l'équipe de Rando'Epte, société de location de canoë sur l'Epte, demande si le PNR peut dans ce cadre financer des interventions de restauration de la continuité écologique. M. LUCET explique que la politique de Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) sur l'ensemble des cours d'eau français est mise en œuvre par les Syndicats bénéficiant de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), en lien avec les services de police de l'eau (DDT) et l'Agence de l'Eau. Ce sont ainsi des politiques qui peuvent concourir aux objectifs de Natura 2000 mais qui sont financés par l'Agence de l'Eau sur l'ensemble du territoire. Natura 2000 est une politique spéciale, qui concerne des territoires particuliers et propose des contrats qui viennent en complément de la politique Loi sur l'Eau. Pour des actions de RCE, les interlocuteurs vont rester prioritairement les DDT pour la police de l'eau, et les Syndicats de rivière et les Agences de l'Eau pour les financements.

Remarques sur le contenu du DOCOB

La révision du DOCOB a été engagée depuis plus de 2 ans, durant lesquels des entretiens avec les acteurs ont été menés pour établir un état des lieux du territoire et définir les impacts, positifs comme négatifs, pouvant s'exercer sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. Ce travail a permis d'établir les objectifs de conservation, à long et moyen terme, et une liste de mesures à engager pour atteindre ces objectifs. Contrairement à la majorité des autres plans de gestion d'espaces naturels protégés, qui sont établis pour une durée limitée, le DOCOB n'a pas de date d'expiration légale, et a donc pour ambition de rester pertinent dans le temps, même s'il peut régulièrement être réactualisé ou révisé.

Monsieur LUCAS ABDELAZIZ, responsable développement à Rando'Epte, demande comment sont réalisés les relevés pour quantifier les impacts mentionnés dans le document. Mmes COLLIGNON, VERDIER et ROUX et M. LUCET répondent qu'afin d'avoir un document durable sur le long terme, l'ensemble des impacts potentiels ou avérés, positifs comme négatifs, ont été identifiés à dire d'experts ou via un travail bibliographique, et que

l'évaluation de l'ensemble des impacts réels n'a pas pu être réalisé systématiquement en raison du travail considérable que cela demande. Il ne faut pas prendre les tableaux d'évaluation des impacts comme des critiques à charge contre les activités, mais plutôt comme un état des lieux des pratiques et impacts potentiels réalisé de manière la plus neutre possible, sans faire de différence entre les acteurs.

Si certaines pressions anthropiques sont très génériques, d'autres peuvent être spécifiques à une ou plusieurs activités. Préciser ces impacts potentiels a une vertu pédagogique, permettant d'avertir les responsables et usagers des impacts qu'ils pourraient avoir sur les enjeux du site. Si ces impacts sont ensuite avérés, les services de l'Etat devront en rendre compte devant l'Union Européenne et seront amenés à mettre en place des mesures réglementaires pour encadrer les pratiques et éviter les impacts. Donner aux exploitants et usagers ces éléments leur permet d'être partie prenante dans la conservation de ces habitats, afin que ces activités puissent se poursuivre.

L'Ecrevisse à Pattes Blanches

M. LOOBUYCK questionne le peu d'informations liées à l'Ecrevisse à Pattes Blanches (EPP). Mme COLLIGNON et M. LUCET indiquent qu'il s'agit d'une demande de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), qui gère les suivis de l'espèce en Ile-de-France et ne souhaite pas voir ces données de localisation partagées au grand public en raison de l'extrême sensibilité de l'espèce.

La présence de l'espèce est bien à prendre en compte dans les projets, notamment de restauration de la continuité écologique (RCE), car l'effacement d'ouvrages peut permettre la remontée d'écrevisses américaines vers les populations d'écrevisse à pattes blanches. Il faut ainsi bien considérer l'ensemble du contexte avant d'envisager toute action de restauration, pour ne pas empirer la situation en voulant l'améliorer.

Natura 2000 et la RCE

De manière plus globale, la RCE est une politique difficile à intégrer, car si elle peut favoriser la biodiversité, en restaurant la circulation des sédiments et en facilitant la migration des poissons, elle peut également la menacer, comme pour l'exemple des EPP. Ce genre de projet peut également impacter le patrimoine bâti.

Le partenaire de la société Rando'Epte demande comment se positionner entre protection de la biodiversité et production d'énergie verte, notamment sur les cours d'eau. M. LOGEREAU répond qu'il s'agit souvent de projets peu intéressants car peu rentables économiquement, notamment sur l'Epte. M. LUCET ajoute qu'un certain nombre de démarches réglementaires sont nécessaires, avec la Loi sur l'Eau, les classements au titre du Paysage et l'Evaluation des incidences Natura 2000. Sur une zone à enjeux écologiques reconnus, un projet ne sera autorisé que s'il est jugé non-impactant au regard des enjeux Natura 2000, sachant que ce genre de projet a quasi-systématiquement des impacts sur le cours d'eau, le paysage, les zones humides et le bâti et doit donc être attentivement construit.

S'il est bien sûr difficile de surveiller l'ensemble des sites en permanence, Mme VERDIER note que l'Etat veille au respect de ces réglementation dans la mesure de ses moyens. Ni Natura 2000 ni le PNRVF n'ont le pouvoir de réglementer sur ces aspects, et peuvent seulement faire remonter les infractions qu'ils constateraient.

Adoption du DOCOB

Mme VERDIER propose de passer à l'adoption du DOCOB, moyennant les quelques modifications évoquées par les membres du COPIL. Sans aucune opposition ni abstention, **le DOCOB est adopté à l'unanimité des membres présents**, modulo les modifications évoquées précédemment.

BILAN DE L'ANIMATION 2023

Mme COLLIGNON explique qu'aucun contrat n'a pu être engagé en 2023 en raison du changement de programmation. Mme VERDIER précise qu'il y a également eu un changement de programmation au niveau de la Politique Agricole Commune (PAC), avec des nouveaux outils à développer ; ces aspects ont donc été priorités, mais de nouveaux contrats pourront être déposés dès l'année prochaine.

Sensibilisation, réseau et communication

Mme COLLIGNON présente les différentes actions menées dans le cadre de la communication et de la sensibilisation, ainsi que les congrès et formations auxquels elle a pu participer. Elle évoque le site internet dédié aux sites Natura 2000 du Vexin, qui décrit le fonctionnement du réseau et les enjeux spécifiques des sites du Vexin afin de proposer à tout usager du territoire une source d'information la plus complète possible, et encourage les communes à renvoyer vers ce site internet depuis leur propre site, pour faciliter le porter à connaissance auprès des habitants.

Elle présente la mission inter-réseau Natura 2000, pilotée par l'OFB, qui propose notamment plusieurs webinaires à destination des élus Natura 2000 afin de leur présenter le fonctionnement du réseau, le rôle qu'ils peuvent y jouer et les avantages économiques qu'ils peuvent en tirer. A ce sujet, elle évoque la dotation biodiversité, dotation versée automatiquement chaque année à certaines communes concernées par un périmètre Natura 2000 et/ou Parc naturel régional.

Mme COLLIGNON présente ensuite la réunion qu'elle s'apprête à organiser pour présenter les pratiques de gestion favorables à l'Agrion de Mercure, Espèce d'Intérêt Communautaire (EIC) de la vallée de l'Epte, et faire le point sur les démarches administratives à entreprendre selon les cas de figure. Cette réunion sera l'occasion de rassembler les acteurs de la protection de la nature, du territoire et les autorités administratives.

Amélioration des connaissances naturalistes

Les suivis des chiroptères en hibernation et en reproduction ont été réalisés comme chaque année.

Lorsque Mme DUFLOT demande si ces nurseries sont incluses dans le périmètre Natura 2000, Mme COLLIGNON et M. LUCET répondent que non, car les instances désignatrices de sites Natura 2000 avaient à l'origine choisi d'exclure les bâtiments des périmètres. Si ces zones sont détournées, les propriétaires ont les contraintes liées à Natura 2000, avec le régime d'EIN2000, mais pas les avantages, puisqu'ils ne peuvent pas solliciter de fonds européens pour passer des contrats. L'intégration de ces colonies sera envisagée dans le cadre d'une potentielle nouvelle extension du site, avec l'accord des propriétaires.

Mme COLLIGNON présente rapidement les résultats de l'étude réalisée par Louise-Anne MULLER, étudiante de deuxième année de master d'écologie, sur la cartographie des territoires potentiellement favorables pour la chasse des chiroptères autour de leurs gîtes de reproduction, afin d'identifier les milieux et continuités écologiques à préserver.

Mme COLLIGNON évoque les autres suivis qui ont pu être réalisés, avec des transects Agrion de Mercure et Odonates, et des prospections de mares à la recherche du triton crêté, espèce connue historiquement et disparue sur le site qui n'a malheureusement pas été retrouvée cette année.

ETUDE SUR LE PETIT RHINOLOPHE EN ILE-DE-FRANCE

M. LUCET présente une analyse réalisée à l'échelle de l'Ile-de-France sur le Petit Rhinolophe, EIC au niveau européen et menacée dans la région. Si l'étude n'est pas centrée sur le site Natura 2000 de la vallée de l'Epte, elle concerne largement ce territoire, qui représente un des principaux bastions de l'espèce au niveau régional.

Mme DUMONT interroge M. LUCET sur la problématique du développement des énergies renouvelables, qui ont des effets avérés sur les populations de chiroptères. Il répond que les Petits Rhinolophes, espèces de vol bas et forestier, sont moins sensibles à l'éolien que les espèces migratrices comme les noctules ou la Pipistrelle de Nathusius. L'enjeu ne touche d'ailleurs pas que les sites Natura 2000 ; le développement de l'éolien pose aussi question au niveau de l'intégration paysagère. Jusqu'ici, les instances territoriales (PNRVF, collectivités, communes, Etat) considèrent d'un commun accord que le Vexin français n'est pas un secteur propice à l'éolien. Il n'est cependant pas impossible que cette position, à l'heure actuelle solide, vienne à évoluer avec les pressions liées au développement des énergies renouvelables.

M. LOOBUYCK demande si les haies réimplantées doivent ensuite être entretenues pour favoriser le développement des chiroptères. Dans l'optique d'acquisitions foncières, la largeur de la haie implantée sera en effet un facteur important. M. LUCET indique qu'une haie non entretenue est plus favorable pour les chiroptères, mais qu'il est important de concilier tous les enjeux. Un entretien des haies est ainsi tout à fait envisageable, mais doit respecter les bonnes périodes, notamment pour éviter les impacts sur la nidification des oiseaux.

PERSPECTIVES D'ANIMATION POUR 2024

Mme COLLIGNON présente les contrats envisagés, pour certains à l'étude depuis plusieurs années.

Les suivis des chiroptères en hibernation et en reproduction seront poursuivis, et l'animatrice accompagnera l'OFB pour les suivis écrevisses à pattes blanches si cela lui est proposé. Elle poursuivra également les inventaires ponctuels sur le site (amphibiens, reptiles, Agrions de Mercure et odonates) pour améliorer la connaissance globale de la biodiversité.

Elle évoque ensuite rapidement les différentes pistes envisagées pour poursuivre et améliorer la communication et la connaissance des sites dans le territoire.

Alors que Mme COLLIGNON propose d'implanter des panneaux pour signaler l'appartenance à une commune au réseau Natura 2000, Mme DUFLOT souligne la difficulté de trouver la place pour ces nouveaux panneaux, alors que les entrées de communes en sont déjà bien chargées ; Mmes COLLIGNON et DUMONT expliquent que cette signalétique peut prendre de multiples formes ; ajouter un autocollant avec le logo Natura 2000 sur le panneau d'entrée de commune pourrait être envisageable. Mme COLLIGNON ajoute que c'est une réflexion qu'elle aimerait voir engagée à l'échelle régionale, car il n'existe actuellement pas de charte graphique nationale du réseau Natura 2000, et que pouvoir déjà s'organiser à l'échelle régionale, et éventuellement en lien avec les sites Natura 2000 limitrophes, serait intéressant pour avoir une communication cohérente.

A l'issue de sa présentation, Mme COLLIGNON remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur attention, et indique qu'elle reste disponible pour un temps d'échange. Sans question supplémentaire, la séance est close.

Parc naturel régional du Vexin français

Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

FR1102014

Comité de pilotage Natura 2000

Mardi 12 septembre 2023 - Omerville

Une autre vie s'invente ici



ORDRE DU JOUR

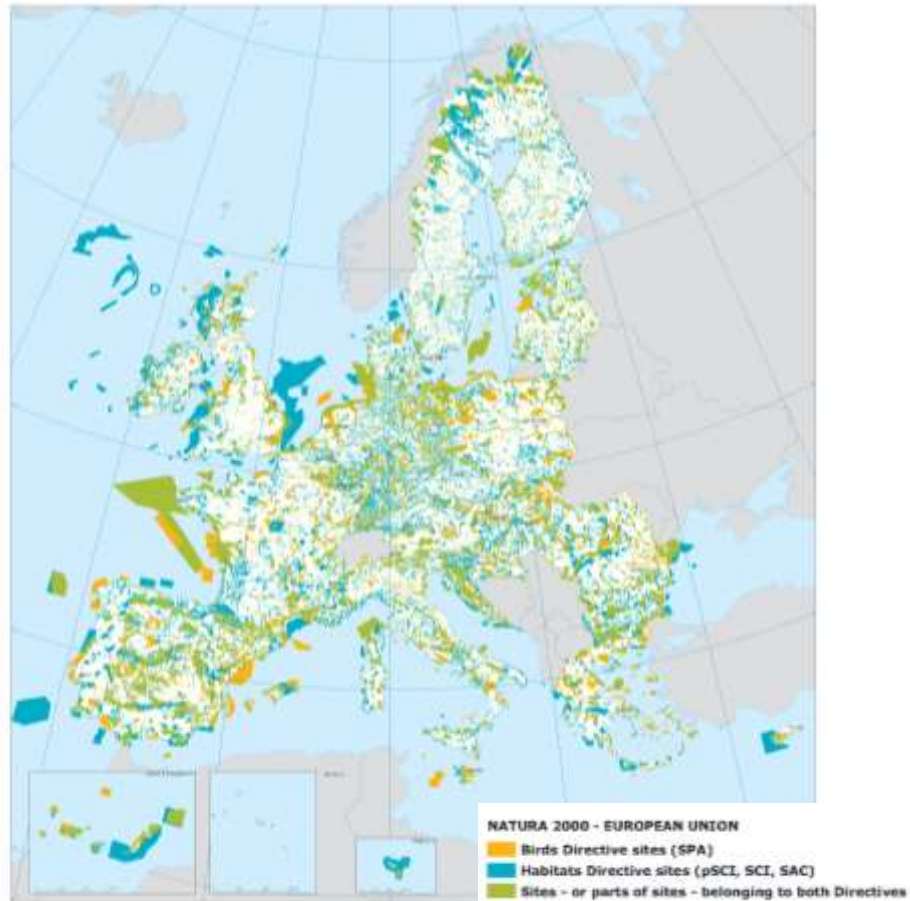


1. Présentation du dispositif Natura 2000 et du site
2. Changement de programmation Natura 2000 – Coralie VERDIER
3. **Validation du nouveau Document d'Objectif**
4. **Bilan de l'animation 2022-2023**
5. Etude du Petit Rhinolophe dans le Vexin – Stéphane LUCET
6. **Perspectives d'animation 2024**
7. Temps d'échange



Présentation du dispositif Natura
2000 et du site de la vallée de l'Epte
francilienne et ses affluents

Le réseau Natura 2000



OBJECTIF

Préserver la biodiversité emblématique européenne grâce à deux directives



OISEAUX (1979)

« Zones de Protection Spéciales » (ZPS)



HABITATS-FAUNE-FLORE (1992)

« Zones Spéciales de Conservation » (ZSC)

Natura 2000 en France



COMITÉ DE PILOTAGE

Gouvernance du site assurée par un **comité d'acteurs du territoire** se réunissant chaque année



CONTRATS ET CHARTE

Actions de gestion engagées sur la base du volontariat via des contrats financés ou des chartes de bonnes pratiques

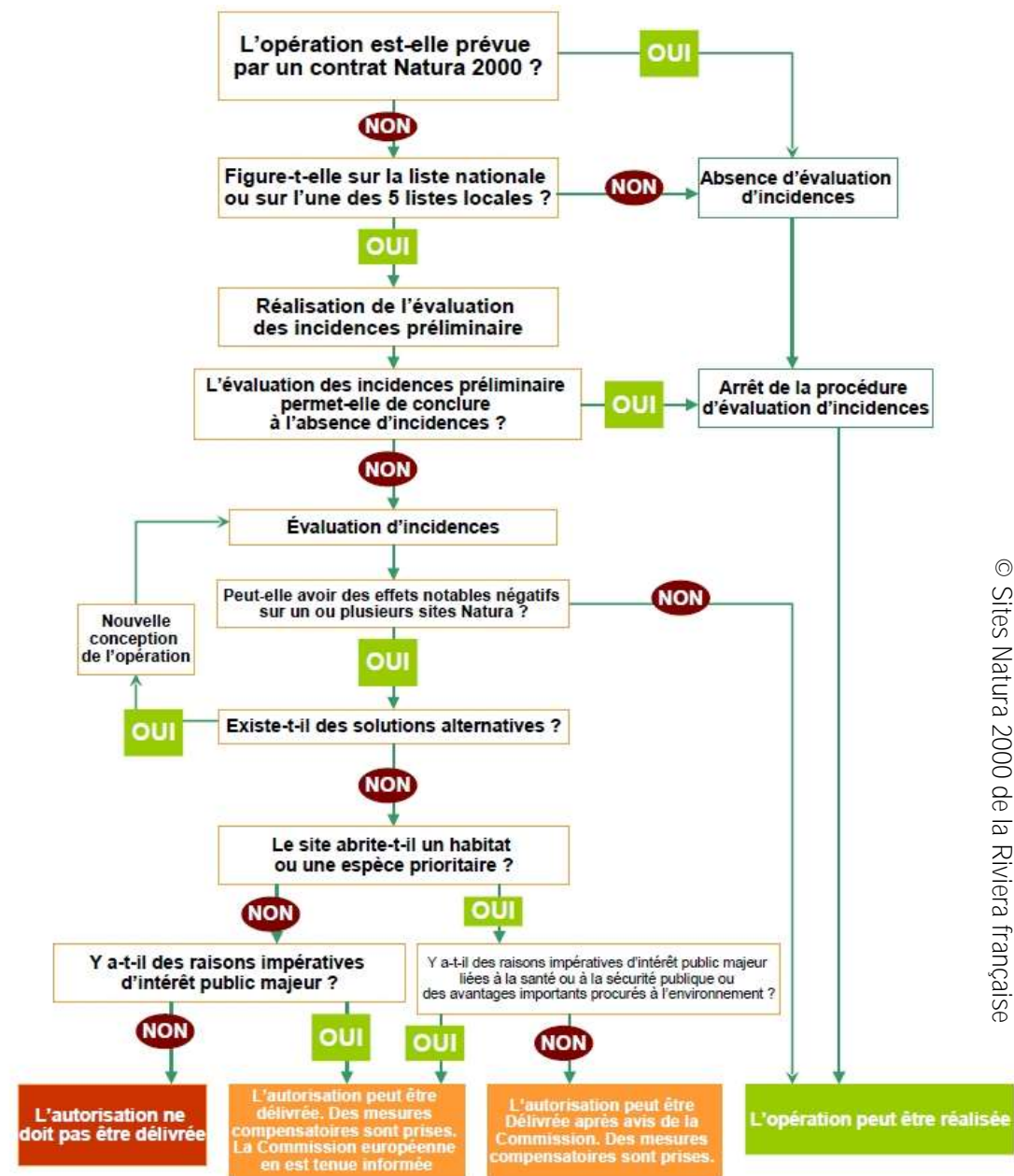


EVALUATION DES INCIDENCES

Contrôle des activités pouvant mettre en péril les habitats ou les espèces du site

Natura 2000 en France

- Tout projet réalisé sur ou à proximité des sites peut être concerné
- « Clause-filet » → soumet à EIN des projets non-concernés par les listes en cas d'atteintes potentielles
- Dans tous les cas : contacter **l'animateur** en amont !



Des changements en 2023

Coralie VERDIER, chargée de mission Natura 2000
au Conseil Régional **d'Ile**-de-France

Transfert de compétences Natura 2000

- Transfert administratif et financier de l'Etat vers les Régions
- À compter du 1^{er} janvier 2023
- Issu de la Loi dite 3DS
- Continuité des actions menées et renforcement de la coordination du réseau des animateurs et avec les partenaires



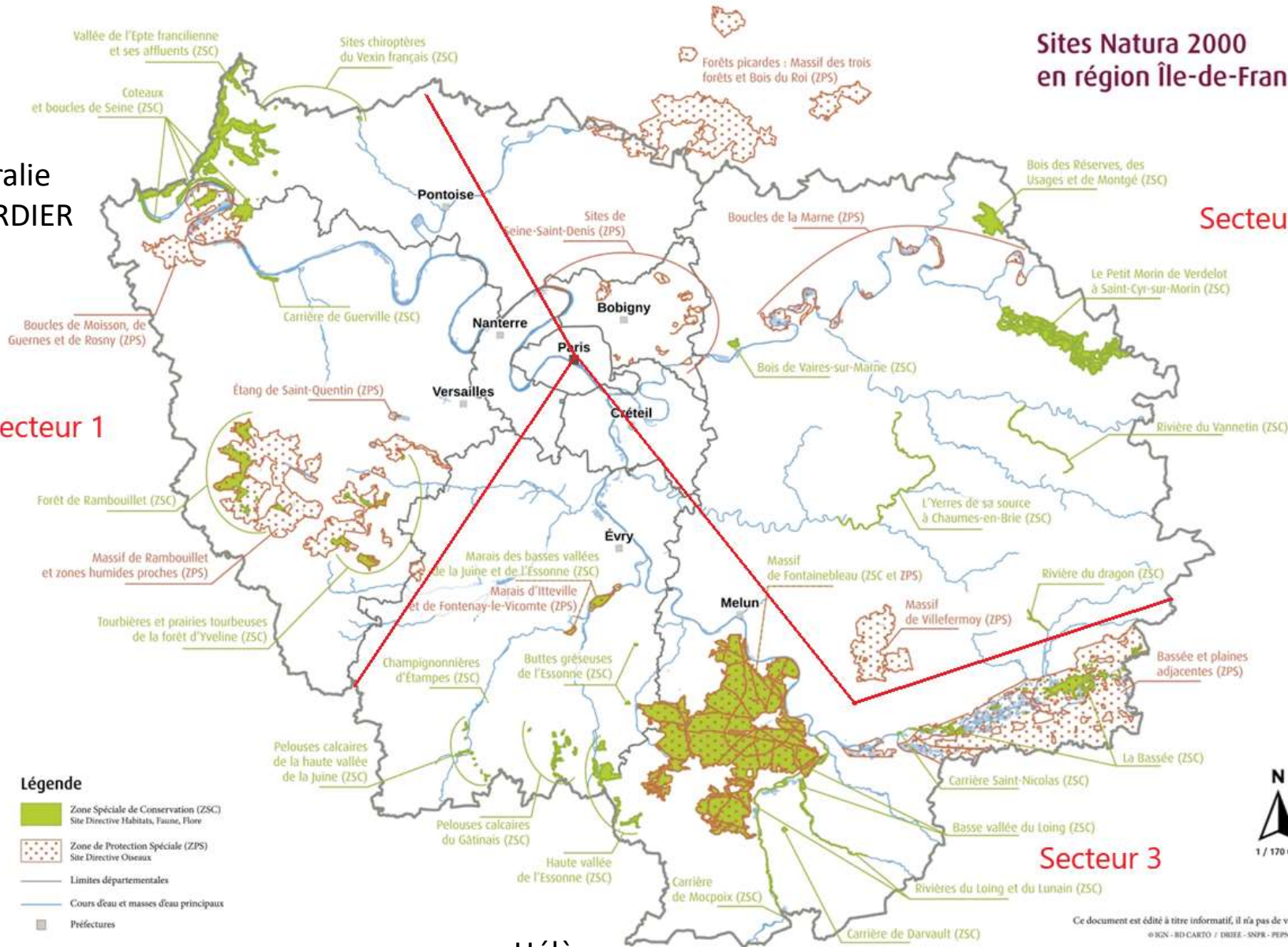
Sites Natura 2000 en région Île-de-France

Coralie
VERDIER

Secteur 1

Secteur 2

Lauriane
QUIBLIER



Légende

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
Site Directive Habitats, Faune, Flore
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)
Site Directive Oiseaux
- Limites départementales
- Cours d'eau et masses d'eau principaux
- Préfectures

+ Magatte DIOUK et
Amélie LETHIAIS au
service instruction
FEADER (animation et
contrats)

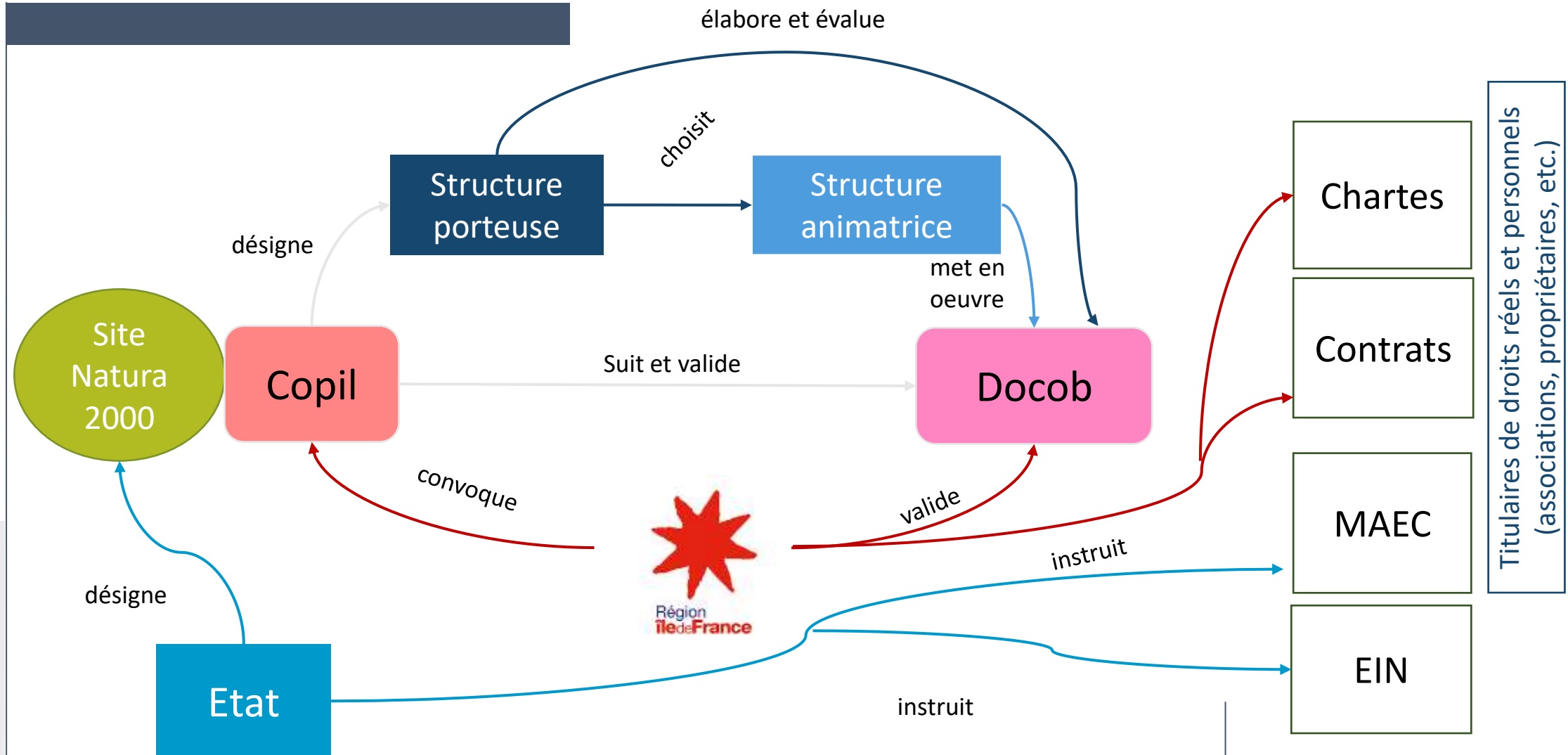


Secteur 3

Hélène
LOISEAU

Ce document est édité à titre informatif, il n'a pas de valeur juridique
© IGN - BD CARTEO / DBEE - SNFR - PEPS - RCP - Mars 2020

La gouvernance Natura 2000



En synthèse

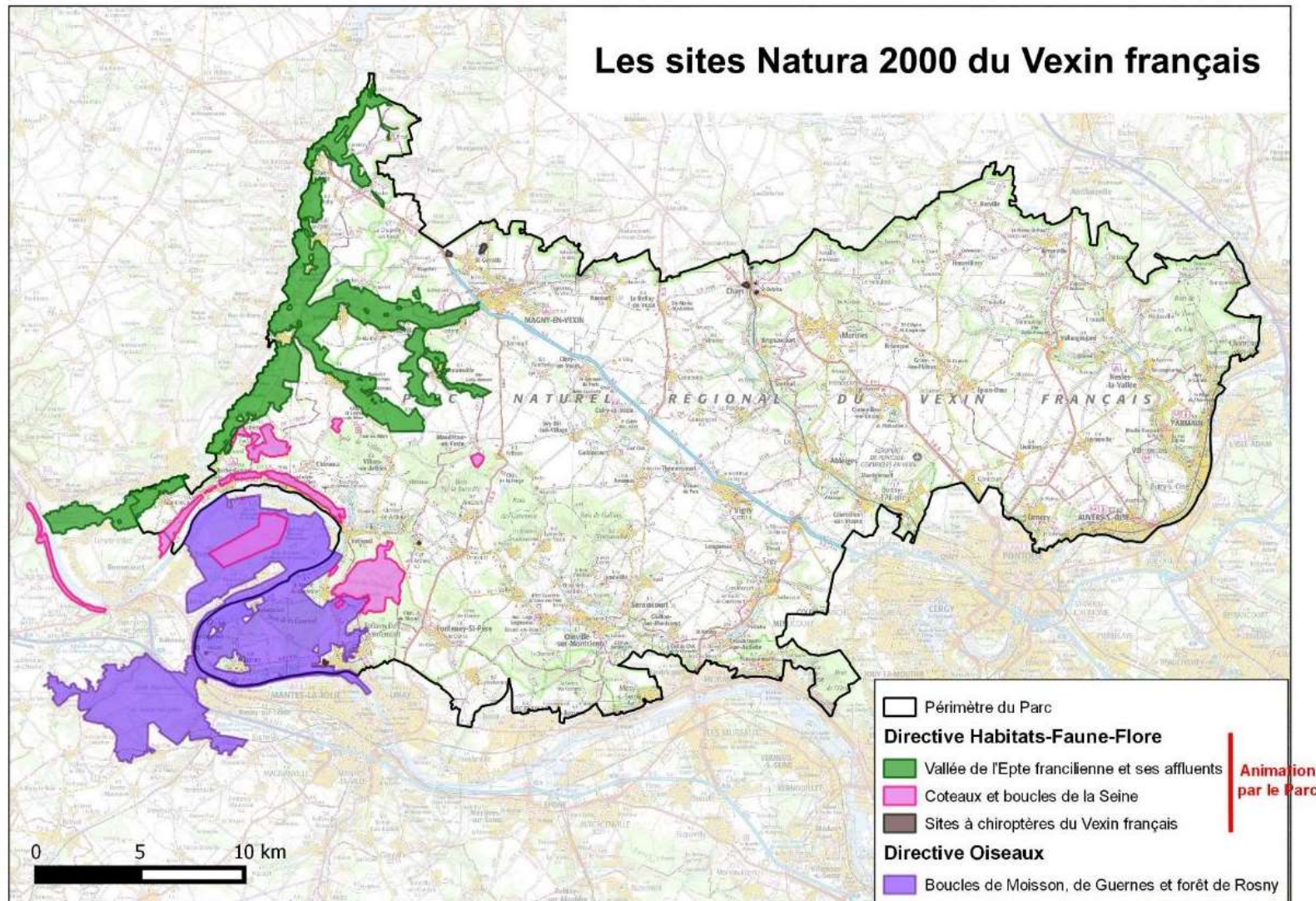


- Convoque les copils
- Valide les DOCOBs et veille à leur mise en œuvre
- Assure le portage des sites en l'absence de volontaires
- Appuie les structures porteuses
- Instruit les chartes
- Instruit les dossiers FEADER pour financer l'animation, les contrats ou la révision de DOCOBs

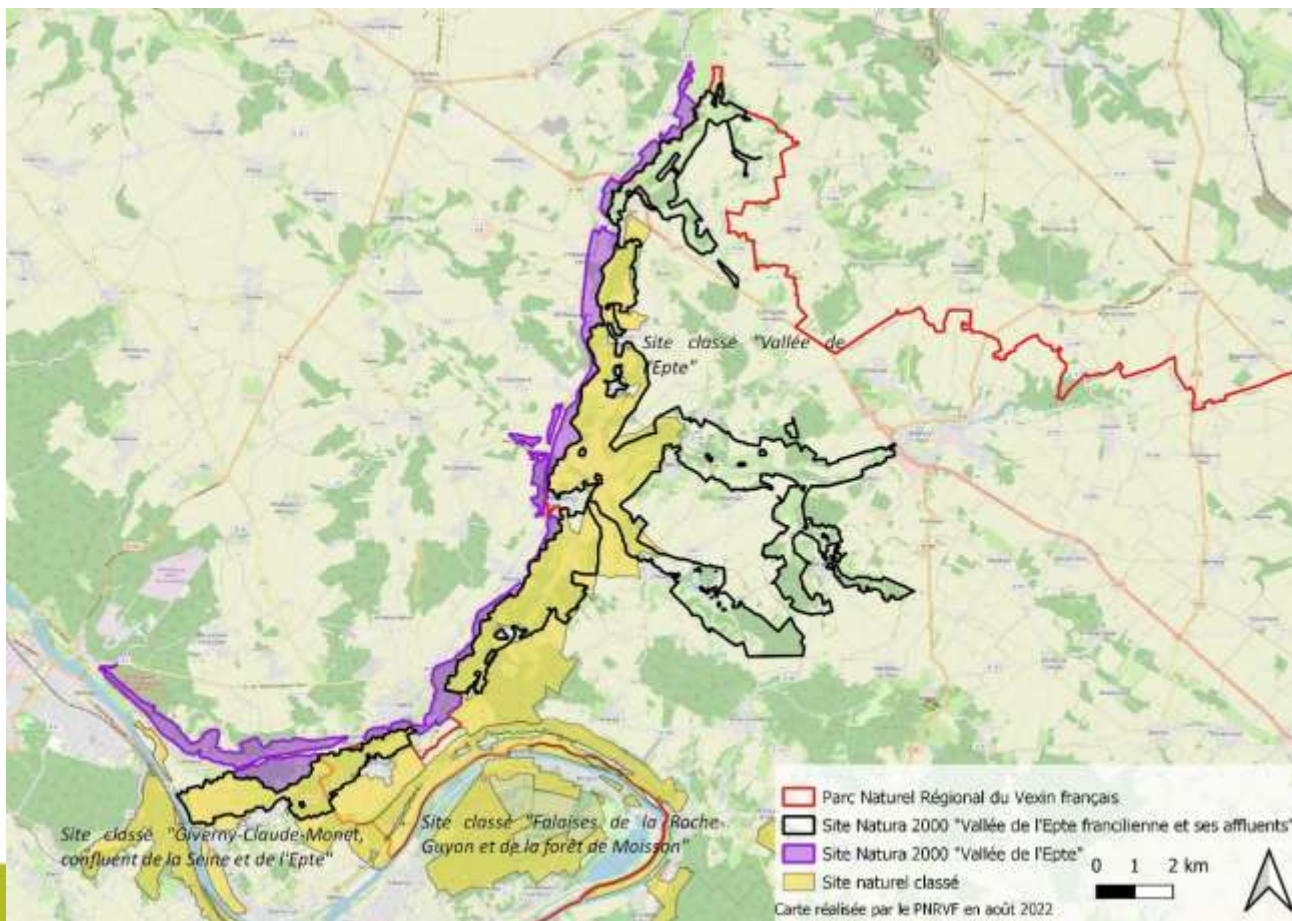
- Désigne ou modifie les sites
- Rapporte les données à la Commission européenne
- Instruit les MAEC
- Instruit les EIN



Natura 2000 dans le Vexin



Le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »



- **Frontière naturelle entre l'Île-de-France et la Normandie**
- 3 715.09 hectares sur 14 communes (78 et 95)
- ZSC (côté Eure) et site classé
- Nouveau périmètre fixé par arrêté le 09 mai 2022

Le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

18 Habitats d'Intérêt Communautaire

3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses

3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique

3150 – Lacs eutrophes naturels

3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard

3270 – Rivières avec berges vaseuses

5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyssum Sedion albi*

6120* - Pelouses calcaires de sables xériques

6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires [sites d'orchidées remarquables]

6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiales

6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude

7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins

7230 - Tourbières basses alcalines

8160* - Eboulis médio-européens calcaires

9130 - Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

9180* - Forêts de pentes, éboulis ou ravins

91E0* - Forêts alluviales à Aulnes et Frênes

Le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

11 Espèces d'Intérêt Communautaire

1044 – Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

1078 - Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

1092 – Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

1095 – Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

1096 – Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

1303 - Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

1304 - Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

1321 – Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

1323 - Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)

1324 - Grand murin (*Myotis myotis*)

5315 – Chabot (*Cottus perifretum*)





Validation du DOCOB

Le DOCOB Natura 2000

- Document de diagnostic et **d'orientation** pour la gestion des sites Natura 2000
- Fixe les objectifs de protection des habitats et espèces ciblées
- Définit les mesures contractuelles mobilisables pour maintenir et restaurer la biodiversité
- Élaboré en lien avec les partenaires locaux dans le cadre **d'une** concertation (engagée en 2020)

Enjeu	Objectif à Long Terme (OLT)	Facteur d'influence	Objectif Opérationnel (OO)	Priorité
Milieux aquatiques et espèces inféodées	OLT1. Restaurer le bon état écologique du réseau hydrographique et les habitats d'espèces en dépendant	Embroussaillage	OO1. Maintenir une gestion adaptée aux abords des cours d'eau pour préserver les habitats	1
		Obstacles aquatiques	OO2. Favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau	2
		Fragmentation	OO3. Préserver et restaurer les mares et étangs	2
Milieux ouverts	OLT2. Restaurer et maintenir les milieux ouverts secs et humides	Embroussaillage	OO4. Restaurer les milieux ouverts	1
			OO5. Maintenir une gestion extensive afin de limiter la fermeture du milieu	1
		Fragmentation	OO6. Préserver les éléments paysagers	3
Chiroptères	OLT3. Préserver et protéger les gîtes d'hibernation et de reproduction des chiroptères	Dérangement	OO7. Protéger l'accès aux gîtes à chiroptères	1
Milieux boisés	OLT4. Favoriser la libre évolution des boisements	Sylviculture inadaptée	OO8. Préserver la diversité des boisements par une gestion adaptée	3
Site complet	OLT5 / OO9. Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes			2
	OLT6 / OO10. Sensibiliser l'ensemble des acteurs et limiter leur impact			2
	OLT7 / OO11. Accompagner la réduction et/ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires			1

Objectif à Long Terme	Objectif Opérationnel	Action	Priorité	Code	
OLT1. Restaurer le bon état écologique du réseau hydrographique et les habitats d'espèces en dépendant	OO1. Maintenir une gestion adaptée aux abords des cours d'eau pour préserver les habitats	1.1. Décapage de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles	3	N07P	
		1.2. Entretien mécanique et faucardage des formations végétales hygrophiles	3	N10R	
		1.3. Restauration et entretien des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	2	N11Pi N11R	
		1.4. Curage local des canaux et fossés dans les zones humides	2	F06i N12Pi et Ri	
		1.5. Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	2	N15Pi	
		1.6. Restauration de frayères	3	N19Pi	
	OO2. Favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau	2.1. Restauration de la diversité physique des cours d'eau et de leur dynamique érosive	2	N16Pi	
		2.2. Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	2	N17Pi	
	OO3. Préserver et restaurer les mares et les étangs	3. Création, rétablissement et entretien de mares ou d'étangs		3	N09Pi
					N09R
			N13Pi		
			F02i		
OLT2. Restaurer et maintenir les milieux ouverts secs et humides	OO4. Restaurer les milieux ouverts	4. Restauration de milieux ouverts	1	N01Pi	
	OO5. Maintenir une gestion extensive afin de limiter la fermeture des milieux	5. Entretien des milieux ouverts		F01i	
			N03Pi		
			N03Ri		
OO6. Préserver les éléments paysagers	6. Plantation, réhabilitation ou entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets		2	N04R	
				N05R	
OLT3. Préserver et protéger les gîtes d'hibernation et de reproduction des chiroptères	OO7. Protéger l'accès aux gîtes à chiroptères	7. Protection des cavités à chiroptères	1	N06Pi et R N23Pi	
OLT4. Favoriser la libre évolution des boisements	OO8. Préserver la diversité des boisements par une gestion adaptée	8.1. Privilégier les méthodes d'exploitation et d'entretien moins impactantes pour les HIC et les EIC	3	F08	
		8.2. Réduction de l'impact des dessertes en forêt	3	F16	
		8.3. Favoriser le bois sénescent	2	F09i	
		8.4. Reconvertir les vieilles peupleraies en boisements alluviaux	3	F12i F13i	
OLT5 / OO9. Lutter contre les EEE		9. Elimination ou limitation d'une espèce indésirable	2	N20P et R	
OLT6 / OO10. Sensibiliser l'ensemble des acteurs		10. Aménagements visant à limiter l'impact des usagers	2	F11	
OLT7 / OO11. Accompagner la réduction et/ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires en zones agricoles				Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	1

Milieu humide	Action 1.1. Décapage de petites placettes en milieu humide	3
Type d'action	Contrat Natura 2000 en milieux non agricoles non forestiers	
Opération concernée	Opération 7.6.2. du PDR 2014-2020 de la Région Ile-de-France	
Financement	FEADER (50%), Ministère de l'Ecologie, établissements publics, collectivités territoriales	
Mesure N07P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles	
Mesures associées	N05R, N15PI, N23PI, N26PI	
Durée du contrat	5 ans	
Fréquence et période d'intervention	Période de moindre sensibilité pour les habitats et les espèces	
ENJEUX		OBJECTIF
7230 – Tourbières basses alcalines		Enlever la couche superficielle du sol tourbeux, riche en nutriments, afin de restaurer le caractère oligotrophe des sols, sur lesquels les plantes pionnières issues de la banque de graines de la tourbe peuvent se développer.
PERIMETRE D'APPLICATION		CONDITIONS D'ELIGIBILITE
Cette action ne concerne que les zones de tourbières, rares et très localisées sur le site Natura 2000.		Nature du bénéficiaire : Propriétaire ou titulaire d'un droit des parcelles concernées et couvrant la durée du contrat Documents et enregistrements obligatoire : Annexe technique du contrat comprenant le diagnostic initial et la programmation détaillée des interventions techniques
ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE		
Engagements non rémunérés		
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (pour les travaux réalisés par le bénéficiaire) Respect de la période d'autorisation des travaux Interdiction de retourner le sol, de mettre en culture, de semer ou de planter des végétaux, de drainer, de remblayer, de fertiliser ou d'amender		Engagements pouvant être rémunérés Tronçonnage et bûcheronnages légers, dessouchage ou rabotage des souches Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle par un procédé de débardage le moins perturbant possible pour les habitats visés par le contrat Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe Broyage et nettoyage au sol, exportation des produits Frais de mise en décharge Décapage ou étrépage manuel ou mécanique
COMPENSATION FINANCIERE		ENGAGEMENTS CONTROLES
Montant de l'aide Rémunération à hauteur de 100% du devis ou des factures si leur montant est inférieur ou égal à celui du devis Pièces justificatives à produire pour le paiement Facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente		Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (pour les travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

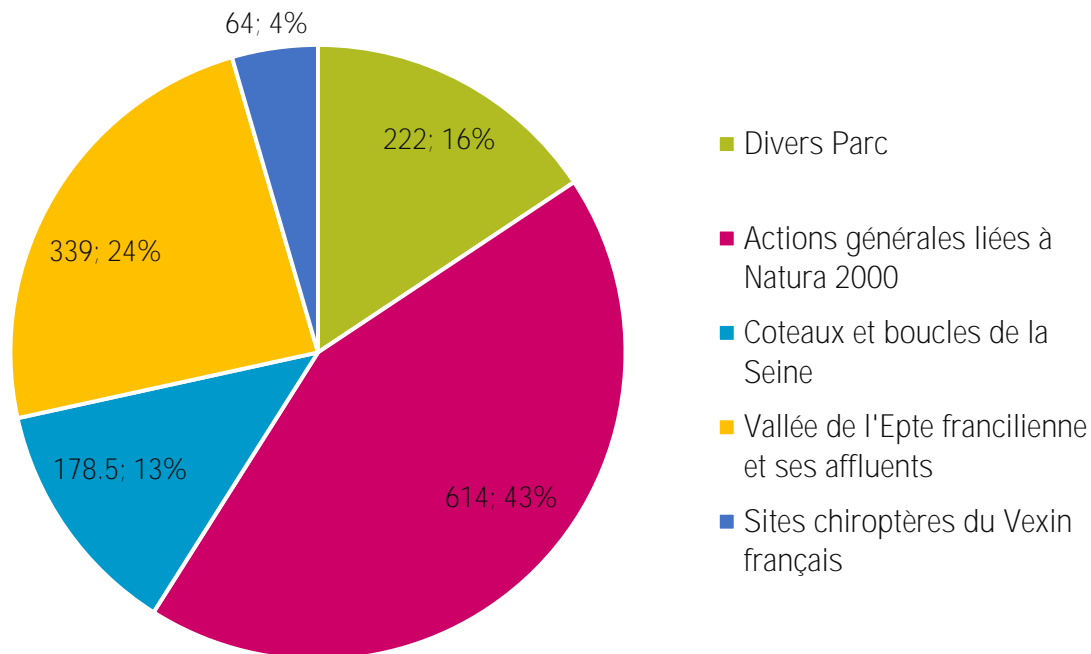
Milieu ouvert	Action 5. Entretien des milieux ouverts	1
Type d'action	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	
Opération concernée	Opération 7.6.2. du PDR 2014-2020 de la Région Ile-de-France	
Financement	FEADER (50%), Ministère de l'Ecologie, établissements publics, collectivités territoriales	
Mesure N04R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	
Mesures associées	N01PI, N26PI	
Durée du contrat	5 ans	
Fréquence et période d'intervention	Période de moindre sensibilité pour les habitats et les espèces	
ENJEUX		OBJECTIF
3150 – Lacs eutrophes naturels 5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110* – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles 6120* – Pelouses calcaires des sables xériques 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires 6430 – Mégaphorbiales hygrophiles d'ourlets planitiaires 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude 7220* – Sources pétritantes avec formation de travertins 7230 – Tourbières basses alcalines 1078* – Ecaille chinée 1303 – Petit Rhinolothe 1304 – Grand Rhinolothe 1324 – Grand Murin		Cette action vise à mettre en place une fauche pour maintenir les milieux ouverts et donc la diversité biologique des prairies naturelles.
PERIMETRE D'APPLICATION		CONDITIONS D'ELIGIBILITE
Cette action concerne les parcelles de milieu ouvert ou ayant fait l'objet d'une restauration de milieu ouvert.		Nature du bénéficiaire : Propriétaire ou titulaire d'un droit des parcelles concernées et couvrant la durée du contrat. Documents et enregistrements obligatoire : Annexe technique du contrat comprenant le diagnostic initial et la programmation détaillée des interventions techniques.
CONDITIONS PARTICULIERES		
Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action (ils peuvent par contre être prestataires de services pour le contractant). La valorisation du foin est possible mais est à déduire du montant de l'aide.		
ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE		
Engagements non rémunérés		Engagements pouvant être rémunérés
Période d'autorisation de fauche Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (pour les travaux réalisés par le bénéficiaire)		Fauche manuelle ou mécanique Déétrépage (enlèvement de biomasse en décomposition du sol) Conditionnement, transport des matériaux évacués Frais de mise en décharge
COMPENSATION FINANCIERE		ENGAGEMENTS CONTROLES
Montant de l'aide Rémunération à hauteur de 100% du devis ou des factures si leur montant total est inférieur ou égal à celui du devis Pièces justificatives à produire pour le paiement Facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente		Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (pour les travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente



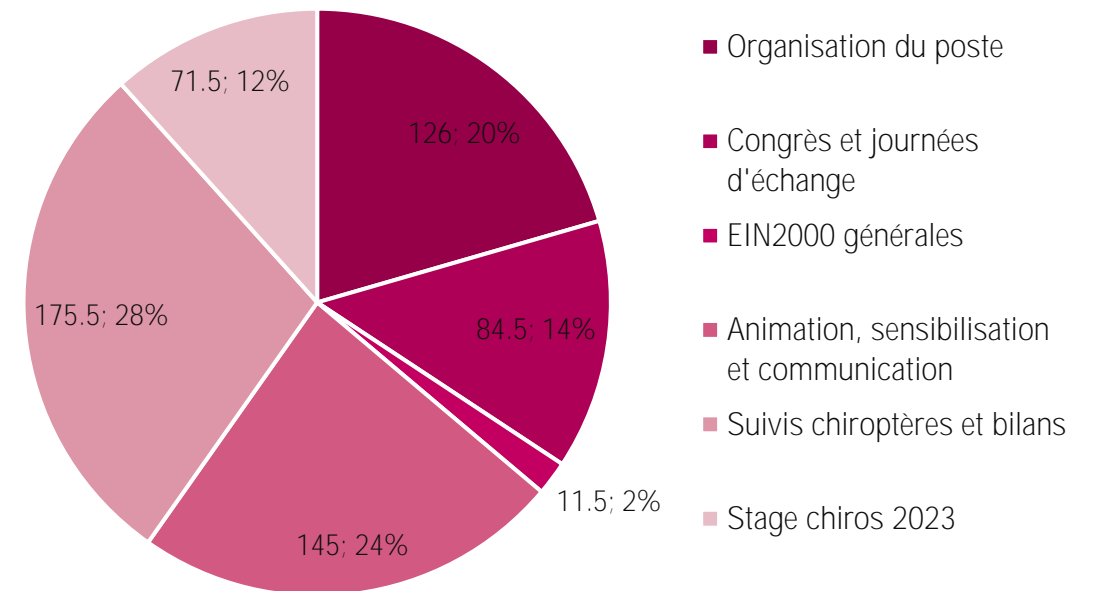
Bilan d'animation 2023

Temps d'activité

Temps (en h) consacré à chaque site Natura 2000 entre septembre 2022 et septembre 2023

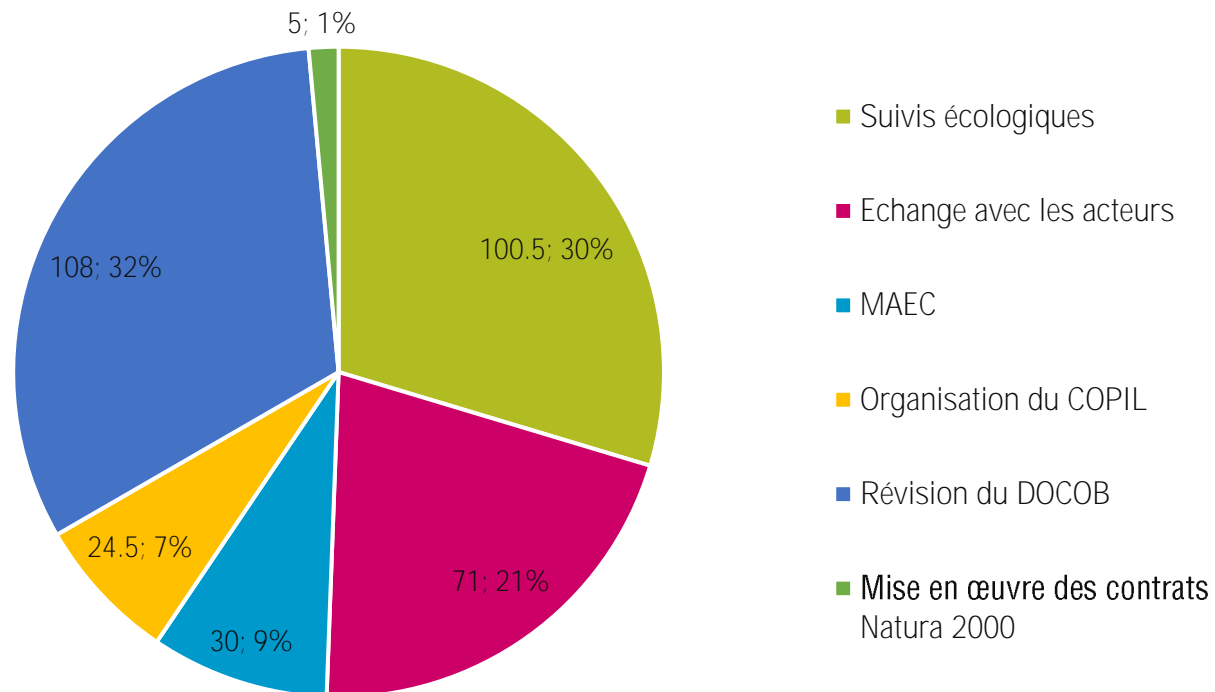


Temps (en h) consacré **aux actions** "générales" liées à Natura 2000



Temps d'activité

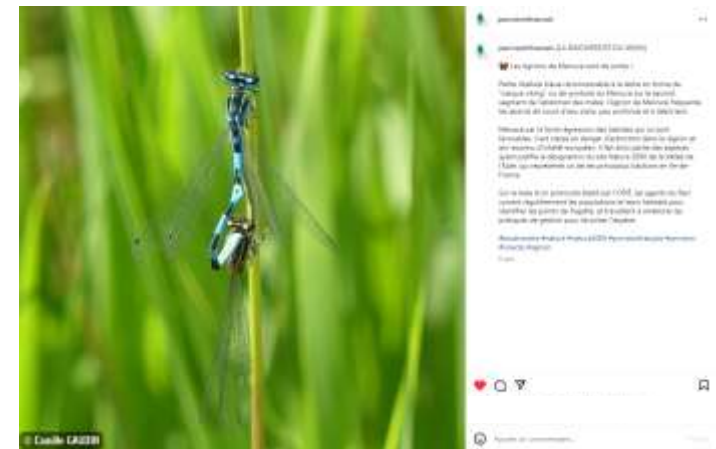
Temps (en h) consacré aux actions liées à la gestion du site Natura 2000



Plus aucun contrat en cours !

Sensibilisation, communication et réseau

- Publication d'une lettre Natura 2000
- Participation à des congrès, rencontres et journées de formation
- Communication sur les réseaux sociaux



Sensibilisation, communication et réseau



Sensibilisation, communication et réseau

- Congrès national des élus Natura 2000 (octobre 2022)
- Congrès des Parcs (octobre 2022)
- Rencontres chiroptérologiques **d'Ile**-de-France (novembre 2022)
- Réunion du PRAC IdF (mars 2023)
- Colloque chauves-souris et gestion forestière (mars 2023)
- Présentation Natura 2000 Bac Pro St-Germain (avril 2023)
- Fête de la Nature (mai 2023)
- **Ecole Régionale d'Entomologie (juin/septembre 2023)**

Sensibilisation, communication et réseau



<https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/>

Sensibilisation, communication et réseau



Prochaine date:

Mardi 26 septembre de
10h30 à 12h

Avantages économiques
du réseau Natura 2000



<https://youtu.be/ktM1sYQPXFM>

Sensibilisation, communication et réseau

- Réunion de présentation des bonnes pratiques de gestion favorables à **l'Agrion de Mercure**

Mercredi 27 septembre à 9h – Saint-Clair-sur-Epte

- Présentations des DDT, PNRVF, SNA et SMBE

Amélioration des connaissances naturalistes

- Suivi des chiroptères en hibernation et des colonies de reproduction
- **Suivi de l'Agrion de Mercure**
- Prospections de mares (recherche triton crêté)
- Stage de cartographie des territoires de chasse favorables aux chiroptères



Amélioration des connaissances naturalistes

- Suivi des chiroptères en hibernation

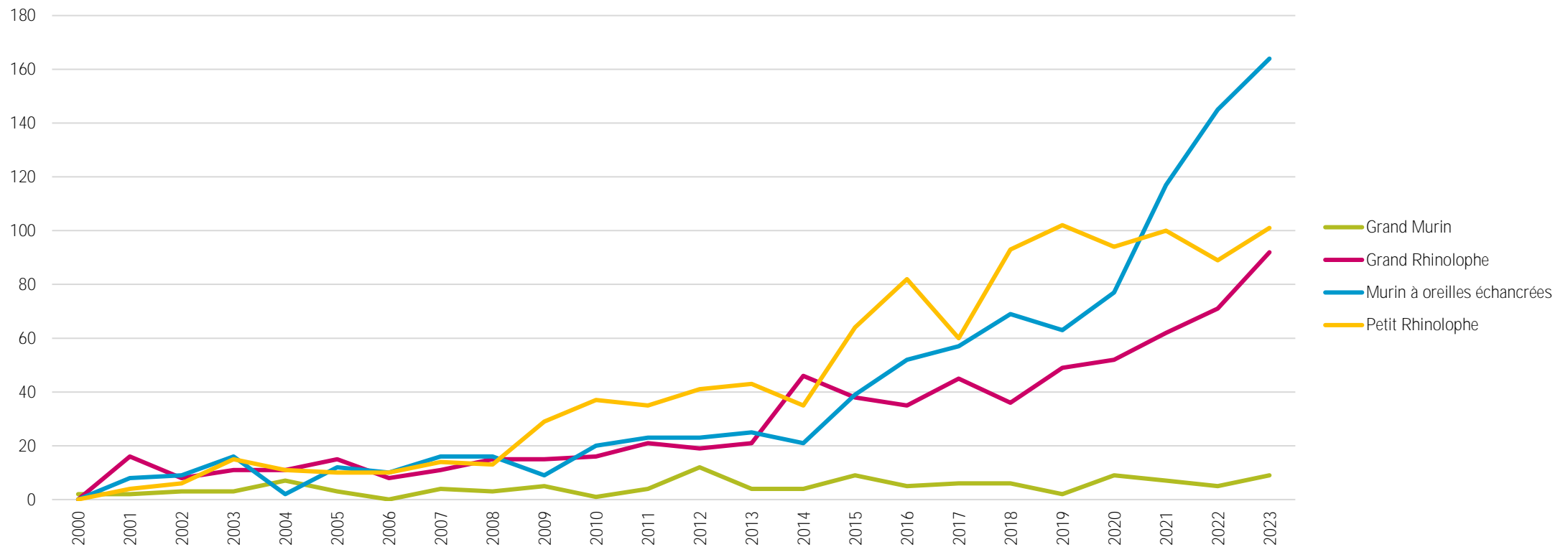
Sites	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Carrière Langloise-Auboin(GEN)						40	62
Carrière Paysant Auboin (GEN)		21	21	28	16	14	27
Chemin de Bray (AMB)	22	28	19	32	43	35	25
Grande carrière de Villarceaux	214	227	245	267	310	348	423
<i>Total général</i>	<i>236</i>	<i>276</i>	<i>285</i>	<i>327</i>	<i>369</i>	<i>437</i>	<i>537</i>

Espèces d'Intérêt	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Grand Murin	8	13	6	14	11	10	18
Grand Rhinolophe	46	41	53	57	70	83	102
Murin à oreilles échancrées	57	69	63	77	117	148	167
Murin de Bechstein				1		1	2
Petit Rhinolophe	76	124	122	119	130	137	158
<i>Total général</i>	<i>187</i>	<i>247</i>	<i>244</i>	<i>268</i>	<i>328</i>	<i>379</i>	<i>447</i>



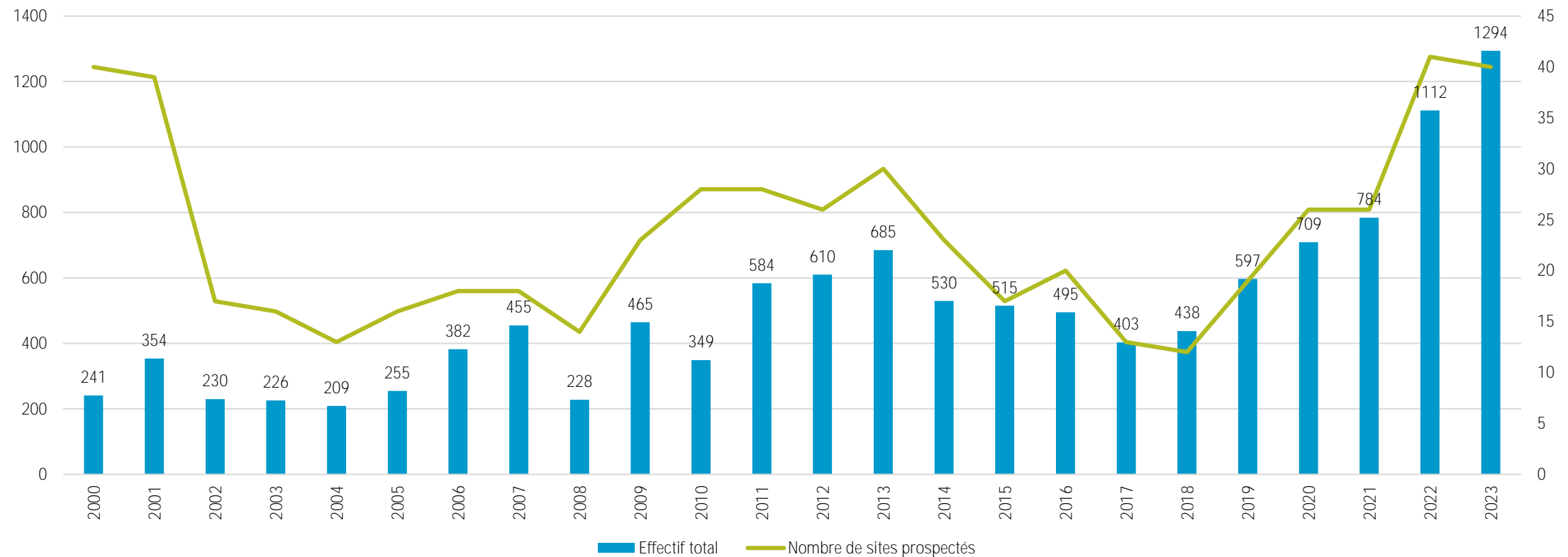
Amélioration des connaissances naturalistes

- Suivi des chiroptères en hibernation - *Carrière de Villarceaux*



Amélioration des connaissances naturalistes

- Suivi des chiroptères en hibernation - *Vexin français*



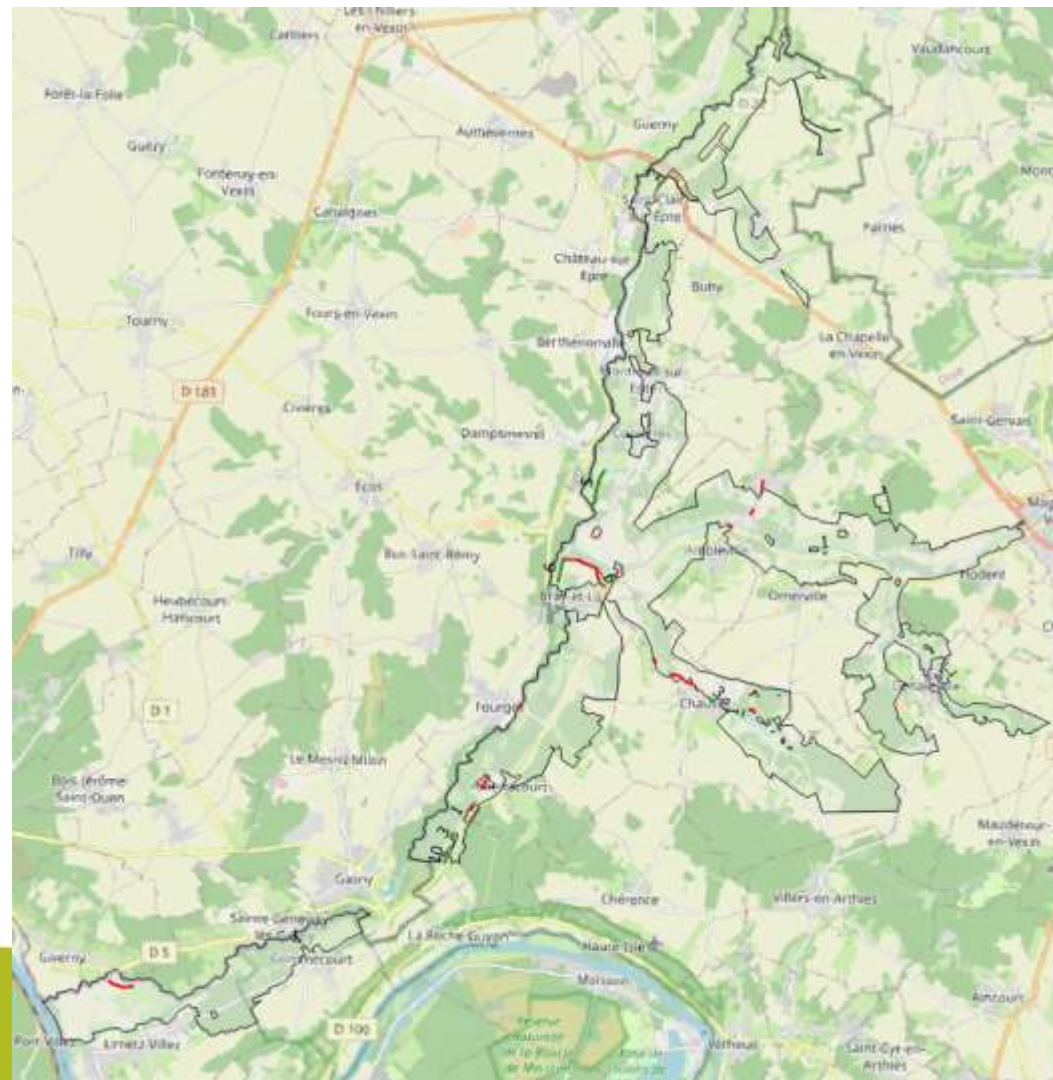
Amélioration des connaissances naturalistes

- Suivi des chiroptères en reproduction

	Site	2019	2020	2021	2022	2023
Château d'Ambleville	Grand Rhinolophe	50	60	20	47	47
Maison d'Amenucourt	Grand Rhinolophe		120	135	130	130
	Murin à oreilles échancrées		50	60	65	50

Amélioration des connaissances naturalistes

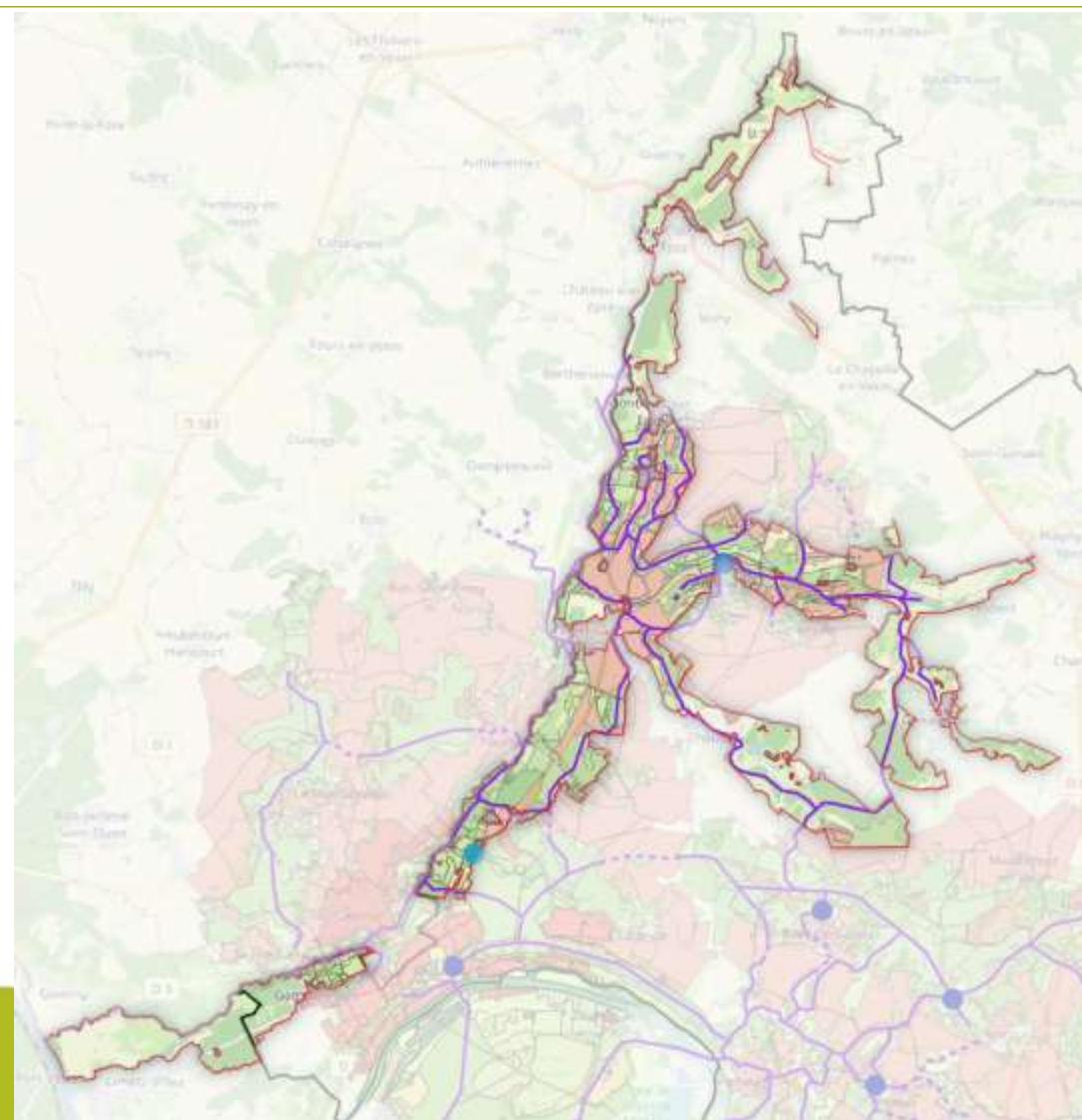
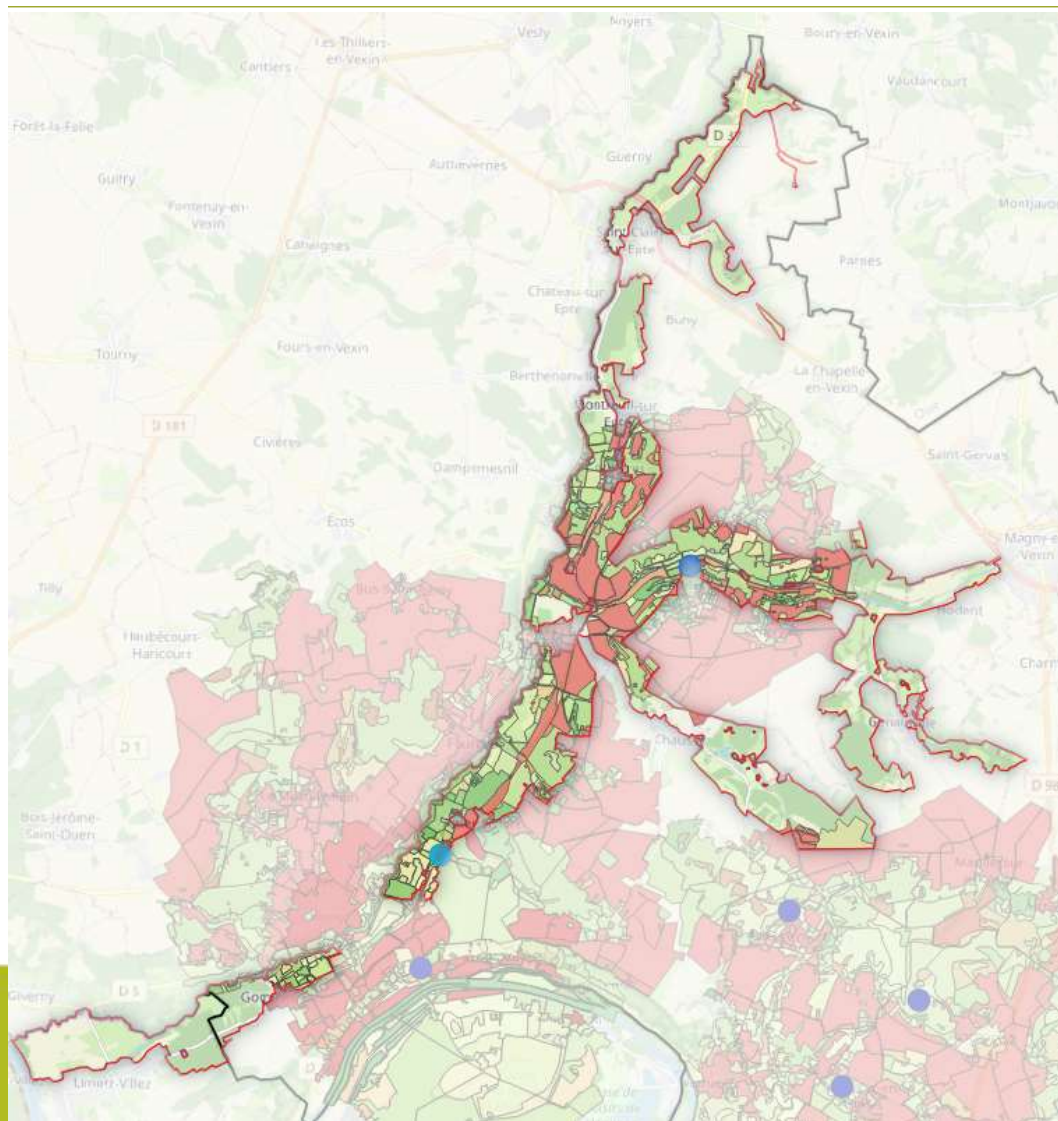
- Suivi de l'Agrion de Mercure



Amélioration des connaissances naturalistes

- Cartographie des territoires de chasse favorables aux chiroptères
- Stage de 6 mois – Louise-Anne Muller (M2 Ecologie)
- Identification de territoires potentiellement favorables et des continuités écologiques à préserver

Amélioration des connaissances naturalistes





Etude sur le Petit Rhinolophe en Ile-de-France

Stéphane LUCET



Perspectives 2024

Projets de contrats Natura 2000

- Débroussaillage et fauche avec exportation la première année
- **Mise en place d'un pâturage extensif** sur les cinq ans
- Surface des travaux : 8 500 m²
- **Nécessité d'identifier et contacter les propriétaires** (convention de gestion) et de réaliser les devis



Projets de contrats Natura 2000

- Mise en place d'une fermeture pour empêcher les intrusions
- Un devis a déjà été réalisé en 2020
- Contact à prendre avec les propriétaires pour convention



Suivis naturalistes

- Suivis des chauves-souris en hibernation et colonies de reproduction
- **Suivi des Ecrevisses à Pattes blanches avec l'OFB (en attente du calendrier de suivi)**
- Suivis ponctuels (amphibiens, Agrions de Mercure)

Communication, sensibilisation

- Lettre Natura 2000 pour fin 2023 (version digitale privilégiée)
- **Création d'encarts / actualités à relayer régulièrement sur le site des communes ?**
- Généraliser la mention Natura 2000 sur les sites des communes concernées et renvoi vers le site standardisé
- Réflexion globale sur la création de panneaux de sensibilisation (charte graphique Natura 2000 Ile-de-France)
- Réflexions autour d'un programme d'animations (lien avec les expos du musée)
- Partage d'information sur les réseaux sociaux du Parc (Facebook et instagram)



Temps d'échange

Merci de votre attention !

Amélie COLLIGNON

a.collignon@pnr-vexin-francais.fr

01 34 48 66 09

06 81 58 86 08

